Septembre 2021

FAQ

Formation « ESMIG » et « CLM » du 21/09/2021

Connectivité ESMIG

Lorsqu'un Service bureau est mis en place, faut-il une double contractualisation (pour le service bureau et pour le NSP) ?

Oui il faut contractualiser avec un NSP dans le cas du recours à un service bureau. Il peut être utile de vérifier avec son service bureau si le contrat pour la ligne NSP n'est pas inclus dans un « package ».

Avec ESMIG, plus aucun paiement ne transitera par SWIFT ?

ESMIG est juste un portail accessible par SWIFT ou par SIA COLT.

L'accès à l'ESMIG est-il consommateur en data échangées (aller et retour) ?

En U2A, il faut compter sur une couche http. En A2A, les messages XML seront plus gros que les messages FIN. Les messages XML introduisent de nouveaux champs qui permettent de mettre des données supplémentaires. Par comparaison la messagerie consolidation sera plus lourde en bande passante que la messagerie T2. Il est à noter que les règles ESMIG impose une banque passante minimum.

Peut-on fonctionner sans accès U2A?

Un participant ayant un accès A2A a automatiquement un accès U2A en plus. Certaines actions ne peuvent être faites qu'en U2A. Pour la partie CRDM, il est plus simple de passer par les écrans du GUI.

Est-ce que Telma et le portail POBI vont disparaître ?

Non cela n'a pas de lien avec la consolidation. Pour POBI, c'est le projet ECMS qui va venir changer la donne en 2023.

Les co-managés pourront-ils avoir accès à CLM ?

Non.

Référentiel de données CRDM

Quand devra être retourné le formulaire de test ?

Le formulaire sera mis à disposition prochainement et devra être retourné le 31/10 au plus tard.

Devons-nous remplir un formulaire par pays si on est présent dans plusieurs pays?

Oui.

Qui doit saisir les données dans le CRDM ? Les PSP ou la banque centrale ? Quand aura-t-on accès au CRDM pour configurer les profils?

La BCN doit réaliser plusieurs actions dans le CRDM à partir des formulaires dans un premier temps, notamment la création des entités et des comptes, le paramétrage d'un ou deux administrateurs. Ces administrateurs auront les droits pour ensuite créer de nouveaux utilisateurs à partir du 7 janvier et l'ensemble des utilisateurs pourra compléter le paramétrage (seuils, réservations, standing orders,…)

La vérification du CRDM par les participants devait être à mi-décembre, soit quinze jours après le chargement du CRDM par la BDF, cette vérification est-elle décalée à début janvier ?

Étant donné les retards (dans la mise à disposition du formulaire), on ne peut pas garantir côté BDF d'avoir paramétré tous les utilisateurs d'ici le 15 décembre. Un mail pourra être fait en bilatéral pour informer le participant que les vérifications sont possibles.

Est-il nécessaire d'avoir un accès A2A pour configurer des éléments ou déclarer des administrateurs ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir un accès en A2A pour déclarer les administrateurs.

Les Users Administrateur CRDM pour les banques qui ont TIPS et/ou T2S sont souvent gérés par des équipes distinctes de T2, est-ce que de nouveaux administrateurs seront définis pour T2 ou bien les administrateurs des autres services sont également administrateurs de T2 ?

Lorsque la banque centrale crée un user admin, elle doit renseigner les données Name, Login Name et System User Reference, puis le Parent BIC et le Party BIC. Les rôles qui sont attribués à ce user sont CRDM_Access et Party_Administrator qui lui permettront d'accéder à CRDM (référentiel commun) puis de s'octroyer les rôles dont il a besoin pour faire ses tâches d'administrateur. Il pourra créer d'autres users et leur attribuer tous les rôles disponibles au niveau de son entité (demandés via le formulaire, y compris des rôles admin). Les rôles opérationnels permettent de faire la différence entre services (certains rôles sont spécifiques à TIPS par exemple) mais les rôles administrateurs ont une portée globale sur l'entité.

Qu'est-ce qu'Ascertia Go>Sign Desktop ?

Comme aujourd'hui dans TARGET2 ou pour les utilisateurs de TIPS, quand une modification est faite dans les écrans, l'utilisateur est invité à la signer numériquement en précisant son certificat et en apposant sa clé privée sur sa modification. Cela permet de s'assurer que c'est toujours le même utilisateur qui agit sur le système et d'empêcher la répudiation d'une modification dans le système. Post-consolidation, cette signature se fera par le biais de l'application (client lourd) Ascertia Go>Sign Desktop, cf. document « ESMIG Qualified configuration » sur le site BCE pour plus de détails

Dans le formulaire de test, à quel niveau faut-il renseigner le BIC du compte ? Il est toujours fait référence au party BIC, mais il n'y a pas de référence au BIC du Compte.

Ils sont à renseigner dans les les AAU (Authorised Account User) comme tous les BIC autorisés sur un compte, assortis du numéro du compte concerné et du mode de participation (direct, multi-addressee…) cf. formation sur le formulaire disponible sur l'extranet BDF.

Module CLM (Central Liquidity Management)

Peut-on instruire des ordres directement de CLM vers T2S ou faut-il passer par un DCA RTGS ?

On peut directement le faire depuis le CLM. Ci-dessous en pièce jointes les LT possibles.

2020-09-22 TCCG
item 6 Liquidity Tran

Pour le numéraire, il existe aujourd'hui des règles complexes sur l'analyse du champ référence pour connaître la nature du mouvement de numéraire, son origine, et le guichet BDF, quand aurons-nous les spécifications de la cible en ISO 20022 ?

Les règles sont déjà disponibles, la BDF est en train de procéder à des tests avec la caisse. Dès que ces tests seront terminés, des exemples seront envoyés aux participants.

Comment gérer plusieurs MCA sur plusieurs pays ?

C'est au participant de déterminer son organisation. La même connexion technique peut être utilisée, les mêmes personnes peuvent également avoir des droits sur tous les MCA concernés. Le co-management est possible en interne d'un groupe.

Est-ce le co-manager qui vérifiera les données du co-managé dans CRDM ?

Oui, il devra avoir néanmoins reçu du co-managé les informations pour assurer ce contrôle.

Le co-managé doit-il obligatoirement ouvrir un MCA auprès de sa BCN ?

Oui, mais le co-manager peut avoir son compte dans une autre BCN. Le co-management est disponible sur une base transfrontière.

Est-ce que l'identification normée du MCA correspond bien au numéro de compte qu'on retrouvera dans les camt.053 ?

Oui c'est bien ce numéro de compte que l'on y retrouvera.

Le numéro de compte MCA de 34 caractères doit-il être créé dans notre système ?

Dans le cas du A2A, il est nécessaire de le connaitre et de le gérer dans votre système.

Les numéros de compte PM et HAM vont changer ?

Oui, la nomenclature sera rappelée dans les formations Consolidation, dans la formation sur le formulaire et dans les instructions qui accompagneront l'envoi du formulaire

Est-il possible de préciser ce qui est entendu par « lien entre les comptes » ?

Concrètement il s'agit d'une configuration dans CRDM aux mains de la banque centrale. Un DCA RTGS est associé à un MCA, ce lien est obligatoire dès lors qu'un participant détient au moins un DCA RTGS, il est utilisé pour les transferts de liquidité automatiques (cf. présentation). Dans le cas d'un participant ayant plusieurs MCA ou DCA RTGS, l'association se fera selon son instruction.

L'AMG sera-t-il accessible au niveau du CLM?

Oui.

Comment faire un transfert de liquidité d'un MCA belge vers un MCA français ?

Il n'y a pas de particularité les transferts de liquidité transfrontaliers, ils se déroulent de la même manière que les transferts de liquidité domestiques (camt.050 en A2A ou action dans le GUI CLM en U2A). En revanche, il faut noter que l'appartenance des 2 MCA à un même LTG est un prérequis à ces transferts.

Quelle interface permet de voir la liquidité d'un MCA co-managé ?

Le co-manager aura accès en U2A ou en A2A au compte du co-managé de la même manière qu'au sien. La façon de restituer l'information au co-managé est propre à chaque co-manager et co-managé (fréquence, format, canal d'échange à déterminer entre eux).

Faut-il ouvrir un DCA RTGS pour faire des virements interbancaires ?

Oui, un DCA RTGS sera nécessaire dans ce cas, le transfert de liquidité est le seul type d'opération disponible dans CLM pour les banques. À noter que ce ne seront plus des MT, mais des pacs.

Est ce qu'il faut ouvrir un MCA pour une succursale dans un pays différent ?

Si vous constituez des réserves obligatoires dans ce pays, alors oui il faudra ouvrir un MCA auprès de la BCN compétente.

Faut-il ouvrir un MCA pour les RO et un MCA pour les dépôts ?

Ce n'est pas nécessaire, mais c'est un choix possible si vous souhaitez ségréger vos opérations.

Le mail quotidien d'information donnant le solde des RO sera-t-il maintenu ?

Non, seules seront envoyées par mail les Lettres donnant les cibles à atteindre. Toutes autres informations relatives aux RO ne seront plus disponibles qu'à travers les fonctions spécifiques de CLM (Reserve Management).

Le co-manager aura-t-il l'information sur les RO de ses co-managés même s'ils ont leur compte dans d'autres banques centrales ?

Oui cela fait partie des écrans CLM.

Le débit direct du numéraire va être restitué à la banque commerciale sous forme de camt.054, pouvez-vous confirmer ?

Si le participant à souscrit aux notifications de débit crédit, il recevra un camt.054. L'information sera également consultable dans le GUI CLM.

Quelle est la tarification de la participation directe à T2 ?

Les informations sont disponibles ici :

https://www.ecb.europa.eu/paym/target/consolidation/profuse/shared/pdf/ecb.targetservicespricingguide_v1.0.en.pdf

Les réservations se font via quel type de message en A2A ?

Il s'agit d'un camt.048 pour modifier, d'un camt.049 pour supprimer et d'un camt.046 pour consulter.

Doit-on signer les camt.046/048/049 ?

Le principe général en A2A est, en fonction de l'infrastructure utilisée (SWIFT ou SIA Colt), c'est en général les solutions fournies par le NSP qui apposent la signature sur un élément du header qui accompagne le message.

Un pacs.002 négatif pourrait-il contenir plusieurs motifs de rejet ?

Non, il ne pourra contenir qu'un seul message d'erreur. À noter que le pacs.002 concerne plutôt RTGS, ce sont des camt.025 qui seront envoyés pour les confirmations de transferts de liquidité dans CLM.

Existe-t-il un annuaire des comptes MCA ?

Non, seul le RTGS Directory sera accessible aux participants. Seules les banques centrales auront accès à l'annuaire des comptes MCA.

Pour le numéraire, si le participant choisit le RTGS pour un débit, va-t-il recevoir un pacs.010 ou un avis camt.054?

Si le pacs.10 se règle dans CLM, le participant débité recevra un camt.054 (optionnel). Si on passe par RTGS le pacs.10 sera transmis.

Y-a-t-il une différence de messages pour un transfert de liquidités entre un participant direct et un co-managé?

Non, si on parle d'un LT au débit d'un MCA, le système ne fait pas de différence entre un MCA co-mangé ou non. Simplement c'est le co-manager qui va être à l'origine du LT.

Questions sur les prochaines formations

Pourrez-vous faire un focus sur le planning de recette ? Quand pourrons-nous tester tout ce qui est présenté aujourd'hui ? Est-ce en janvier ou en mars 2022 ?

Une présentation spécifiquement dédiée aux test aura lieu au mois de novembre, la date reste à confirmer.

Une présentation des GUI est-elle prévue ?

Non, les UHB (User Handbook) spécifiques à chaque module contiennent des captures de tous les écrans, ainsi que les règles de gestion détaillées qu'ils implémentent, nous vous invitons à les consulter sur le site de la BCE.